



FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE a pour mission d'**apporter** aux établissements partenaires les services permettant de développer l'alternance dans l'enseignement supérieur pour tous les jeunes qui recherchent à la fois une insertion professionnelle et une qualification.

Il **accompagne** ainsi ses partenaires dans leur engagement en matière de qualité et d'excellence afin que l'alternance constitue une filière de formation assurant l'accès aux plus hauts niveaux de compétences et de qualification.

FORMASUP PARIS IDF assure en étroite coopération avec les établissements partenaires, les relations avec les tutelles gouvernementales, les instances régionales, les financeurs et les acteurs socio-économiques.

Il **contribue** ainsi au développement d'une offre de formation en alternance diversifiée et innovante, en adéquation avec les besoins actuels et prospectifs des employeurs et des territoires afin de relever les défis à venir tant sur les plans technologiques, qu'organisationnels, sociaux et environnementaux.

FORMASUP PARIS IDF assure à ses partenaires le respect du Référentiel National Qualité (RNQ) auquel est soumis tout organisme de formation délivrant des diplômes et certifications professionnelles en alternance.



La réussite d'une formation par alternance ne se limite pas aux seuls enseignements ; elle implique une organisation spécifique, conforme par ailleurs aux critères requis par le Référentiel National Qualité et les modalités de financement.

Les **partenaires** mettront tout en œuvre pour tenir compte des **10 principes** suivants :

1. Inscrire l'alternance dans les missions fondamentales des établissements, en respectant les articulations en matière de création de formation et de recherche, de réalisation et d'évaluation de formation, et de sanction des compétences par un diplôme d'Etat ou titre professionnel.

2. Favoriser grâce à l'alternance l'accès des formations d'établissements de l'enseignement supérieur, à l'ensemble des publics, notamment ceux issus de la diversité sociale ou en situation de handicap.

3. Valoriser la collaboration avec les acteurs socio-économiques dans la construction et l'évolution des parcours et des formations, et ainsi favoriser leur implication durant le long des cycles de formation.

4. S'assurer de l'accompagnement et de la coopération des équipes pédagogiques et administratives afin d'œuvrer à la réussite des alternants, au travers de parcours de formation sécurisés et personnalisés, adaptés aux exigences de ces filières d'excellence et en lien avec les besoins de compétences des entreprises.

5. Sensibiliser toutes les parties aux droits et devoirs de chaque acteur de l'alternance, en particulier en matière de santé et de sécurité au travail des alternants (prévention des harcèlements physique, sexuel, moral et des discriminations, aménagement d'environnements de travail aux conditions de sécurité optimales, fourniture par l'école/université et par l'employeur des équipements indispensables au bon déroulement de la formation en alternance, etc.).

6. Respecter les spécificités de l'alternance, et notamment :

- **Tendre** vers la constitution de formations dédiées à l'alternance et, en cas de groupes mixtes, bien identifier les alternants bénéficiant d'une pédagogie et d'une organisation spécifiques ;
- **Etablir** des emplois du temps qui respectent la durée légale de travail des contrats d'alternance, soit 35 heures par semaine, comprenant des temps en centre de formation ainsi que des temps en entreprise ayant une durée journalière de 10 heures maximum et une durée minimale de repos hebdomadaire obligatoire de 35 heures consécutives ;
- **Favoriser** l'interaction et les relations entre l'établissement de formation et l'employeur durant l'ensemble du cursus, et ce jusqu'aux épreuves finales d'évaluation, au travers de séquences de cours de durées variables mais assez espacées, les périodes chez l'employeur ne pouvant être positionnées uniquement pendant les vacances universitaires ou seulement en seconde partie ou fin de formation ;
- **Veiller** à l'adéquation entre missions en entreprise et contenus et objectifs de professionnalisation de la formation, avec une attention particulière portée à la montée progressive en compétences et en autonomie de l'alternant tout au long des années d'un cycle de formation.

7. Mettre en place une organisation favorisant une réelle pédagogie de l'alternance, grâce à :

- La **conception** de séquences spécifiques et de modalités pédagogiques adaptées qui permettent aux alternants de maîtriser progressivement les missions qui leur ont été attribuées par l'employeur ;
- La **prise en compte** de l'expérience des alternants chez leur employeur dans le cadre de leur formation ;
- La **programmation**, le cas échéant, d'une semaine de mobilité européenne ou internationale (séjour d'études) ;
- La **mise à disposition** d'outils et de supports d'information partagés, tels que le livret d'alternance ;
- La **mobilisation d'équipes tutorales** fortement investies dans le suivi individuel des alternants, comprenant des entretiens individuels entre l'alternant et le tuteur pédagogique, ainsi que des rencontres entre le tuteur pédagogique et le maître d'apprentissage ou tuteur entreprise.

8. Inscrire l'alternance dans la Démarche Qualité et d'Excellence (DQE) des établissements et dans la démarche d'amélioration continue proposée par la *Charte « Pour un accompagnement responsable et de qualité des apprentis des établissements d'enseignement supérieur »* (publiée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en octobre 2023), afin que FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE puisse répondre aux critères du Référentiel National Qualité ainsi qu'aux principes de management de la qualité de la norme ISO9001.

9. Structurer les formations en blocs de compétences.

10. Intégrer la gestion de l'alternance dans la comptabilité analytique des établissements, afin de parvenir à une définition précise des coûts et d'optimisation des ressources.



La mise en œuvre de ces principes énumérés ci-dessus fait l'objet d'un suivi régulier par le **Conseil de Perfectionnement de FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE**.

Ce Conseil anime également des échanges favorisant le déploiement de pédagogies innovantes, l'animation d'un accompagnement responsable et de qualité des alternants, l'organisation de parcours d'apprentissages alternés et le développement de dispositifs œuvrant à la professionnalisation, à l'orientation, l'insertion, la promotion et à la réorientation professionnelle des apprenants.